

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN

Société Anonyme au capital de 16 666 800 €
Siège social : 58, rue Alexis de Villeneuve, 97400 Saint-Denis
330 176 470 R.C.S. Saint-Denis

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2026**I. – Bilan au 31 décembre 2025**

(En euros.)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Opération de trésorerie et opération interbancaires	246 540 537	195 238 381
Créances sur les établissements de crédit	176 546 564	205 925 869
Operations avec la clientèle	1 548 243 485	1 666 605 578
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	2 620 614	2 708 074
Parts dans les entreprises liées	0	0
Immobilisations incorporelles	23 851 305	24 529 929
Credit bail et opérations assimilées	16 458 364	19 319 710
Immobilisations corporelles	12 556 594	13 207 454
Autres actifs	15 344 602	11 514 435
Comptes de régularisation	22 245 205	15 328 661
Total actif	2 064 407 270	2 154 378 090

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	400 278 349	524 524 558
Operations avec la clientèle	1 388 825 107	1 377 890 611
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres passifs	27 549 944	17 270 898
Comptes de régularisation	23 556 450	17 339 469
Provisions	18 997 002	18 334 570
Dettes subordonnées	22 006 046	22 012 461
Fonds pour risques bancaires généraux	1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :	181 530 280	175 341 434
Total passif	2 064 407 270	2 154 378 090

Hors bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	260 467 111	235 964 082
Engagements de financement	180 844 649	168 236 311
En faveur d'établissements de crédit	0	0
En faveur de la clientèle	180 844 649	168 236 311
Engagements de garantie	79 622 462	67 727 770
En faveur d'établissements de crédit	32 690 791	32 705 791
En faveur de la clientèle	46 931 672	35 021 980
Engagements reçus	622 240 549	736 344 822
Engagements de financement	150 539 117	152 250 004
Reçus d'établissements de crédit	150 539 117	152 250 004
Engagements de garantie	471 701 432	584 094 819
Reçus d'établissements de crédit	373 571 691	432 298 385
Reçus de la clientèle	98 129 742	151 796 434
Autres engagements	433 471 860	450 148 984
Engagements sur instruments financiers à terme	320 199 202	362 123 664
Autres engagements	111 005 158	84 005 805
Engagements donnés	111 005 158	84 005 805
Engagements reçus	0	0
Douteux	1 267 500	4 019 515

II. – Compte de résultat publiable

(En euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	62 531 635	69 253 188
Intérêts et charges assimilées	-23 779 804	-37 808 036
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	7 216 139	6 730 127
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-7 360 025	-7 092 545
Revenus des titres à revenu variable	28 491	17 593
Commissions (produits)	47 908 915	48 542 724
Commissions (charges)	-9 657 858	-9 518 206
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	282 107	496 831
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de placement et assimilés	-28 654	-59 746
Autres produits d'exploitation bancaire	3 007 794	3 384 642
Autres charges d'exploitation bancaire	-31 747	-158 546
Produit net bancaire	80 116 993	73 788 027
Charges générales d'exploitation	-47 509 485	-47 491 162
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5 116 669	-2 818 735
Résultat brut d'exploitation	27 490 838	23 478 130
Cout du risque	-8 694 154	-10 459 901
Résultat d'exploitation	18 796 685	13 018 229
Gains/pertes sur actifs immobilisés	1 775 144	-895
Résultat courant avant impôt	20 571 828	13 017 334
Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les bénéfices	-4 897 505	-3 531 856
Dotations / reprises de FRBG et provisions règlementées	0	0
Résultat net	15 674 324	9 485 478

III. – Annexe aux comptes annuels

Notes sur les principes comptables

Les comptes de la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN (BFC) ont été établis conformément aux dispositions définies par le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10, 2022-06 et n°2023-05.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ».

La présentation des comptes individuels de BFC OI n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de ce règlement. Les autres modifications introduites par ces règlements n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC 2014-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices ;
- Le respect du principe de prudence ;
- La mention de la première application du règlement ;
- L'indication de l'impact du changement de réglementation sur les principaux postes concernés de 2025 (les nouvelles méthodes introduites étant d'application prospective) ;
- La mention des informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation des comptes individuels (avec présentation du bilan et du compte de résultat arrêtés et publiés N-1 dans l'annexe si des reclassements ont été opérés dans la présentation des états financiers de la colonne comparative 2024).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Le groupe Société Générale consolide les comptes de la BFCOI au format IFRS (International Financial Reporting standards)

Changement de méthodes comptables

BFCOI n'a procédé à aucun changement de méthode comptable ni de présentation pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

Les événements significatifs de l'année ayant impacté le résultat sont les suivants :

- Remboursement de 1,9 M€ reçu de l'administration fiscale pour donner suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Montreuil le 19/12/2025 dans le cadre du redressement de TVA pour les années 2015 à 2020 ;
- Produit d'assurance à recevoir suite au cyclone Chido survenu en décembre 2025 à Mayotte venant couvrir les charges d'exploitation supplémentaires nécessaires ainsi que les investissements réalisés en remplacement du matériel endommagé pour un produit net à 1,3 M€ ;
- Mise en place d'une assurance chapeau à compter du 1^{er} avril 2025 pour un montant annuel de 670 K€ soit 500 K€ au titre de 2025 ;
- Une fraude massive aux virements bancaires en ligne sur la fin de l'exercice ayant entraîné une provision de 420 K€ ;
- Vente de 2 appartements ayant généré une plus-value de 557 K€.
- Reprise significative sur un dossier entreprise de Mayotte pour un montant global avant impôts de 3,8 M€.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un évènement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes.

A date, aucun impact significatif pour la société BFC OI n'a été identifié, étant précisé que le niveau d'incertitude sur les conséquences directes et indirectes du conflit demeure élevé.

Portefeuilles titres

Les titres sont classifiés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- Leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et titres de l'activité de portefeuille, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ces titres figurent à l'actif du bilan au prix de marché. A la date d'arrêté, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

La valeur d'inventaire de ces titres est leur prix de marché. En date d'arrêté, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation

Ces titres sont enregistrés au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, ils sont estimés en fonction de l'actif net, de la situation financière et des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Les moins-values constatées valeur par valeur donnent lieu à la dotation d'une dépréciation.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordre liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

Logiciels*	Linéaire / 1 an à 3 ans
Matériels	Linéaire / 5 ans
Matériels informatiques	Linéaire / 3 ans à 5 ans
Mobiliers	Linéaire / 10 ans

Aménagements	Linéaire / 10 ans
Automobiles	Linéaire / 4 ans
Immeubles :	
- gros œuvre	Linéaire / 40 ans
- façades et toiture	Linéaire / 30 ans
- second œuvre	Linéaire / 15 ans
<i>* Logiciels, amortis sur une durée d'un an à trois ans, à l'exception du progiciel d'ALM amorti sur 7 ans.</i>	

Les droits au bail des nouvelles agences sont amortis sur une durée de 9 ans.

Dotations aux amortissements

Les dotations relatives aux immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat publiable.

Celles relatives aux immobilisations hors exploitation sont enregistrées dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Risques de crédit

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Nonobstant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au moins et six mois au moins pour les créances sur les collectivités territoriales en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances échues de leur terme, les contrats de crédit-baux résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Dépréciation et Actualisation des flux de recouvrement prévisionnels des créances douteuses

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des

dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, il est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles. Ce risque de crédit est constaté sous forme de provision au passif. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les modalités d'évaluation de ces encours non douteux sont ainsi alignées avec celles de la norme IFRS 9 de Statut 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les encours classés en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :

- Flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, actualisés en date de valorisation – ces flux étant déterminés en fonction des caractéristiques du contrat de son taux d'intérêt effectif et, pour les crédits immobiliers, du niveau de remboursement anticipé attendu sur le contrat ;
- Taux de perte en cas de défaut ;
- Probabilités de défaut jusqu'à la maturité du contrat.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

L'application de ces principes comptables, s'est traduite en 2025 par une reprise nette du risque avéré de 140 K€ contre 617 K€ en 2024, intégralement enregistrée en coût net du risque.

Segmentation des encours :

Les cotations retenues par la BFC sont les suivantes :

- Clients sains : côtés 1 (très bon), 2 (bon), 3 (assez bon) ou 4 (acceptable) ;
- Clients sensibles : côtés 5 (sain mais sensible) ou 6 (risque non acceptable) ;
- Clients en défaut : 7 (douteux perte partielle quasi certaine), 8A (créances en recouvrement judiciaire ou amiable) ou 8B (créances définitivement compromises).

Dépréciation de 12.5 % sur les encours des clients commerciaux déclassés de sains ou sensibles à douteux

Conformément à la norme du Groupe SG, la BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation forfaitaire de 12,5 % sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) déclassés de sains ou sensibles à douteux.

Il s'agit d'une dépréciation minimum, avant toute analyse de la valeur des garanties.

Dépréciation sur les encours douteux de la clientèle privée (CLIPRI) et professionnelle (CLIPRO).

La BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation sur les encours douteux CLIPRI et CLIPRO consécutifs à des impayés sur des crédits à la consommation, des crédits à l'habitat (hors garanties Crédit Logement) ou des découverts en dépassement continu depuis plus de 90 jours.

Cette dépréciation s'élève à 7 430 K€ au 31 décembre 2025.

Provisionnement S1/S2 IFRS 9 sur les encours sains pour l'ensemble de la clientèle

En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues utilisées dans les comptes consolidés du Groupe, des provisions pour risque de crédit calculées à hauteur des pertes attendues sont enregistrées au passif du bilan sur la base des encours sains des prêts et d'engagements hors bilan.

Une dotation nette de 38 K€ a été comptabilisée en compte de résultat.

La provision pour dépréciation au 31 décembre 2025 s'élève à 13 777 K€.

Epargne-logement

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC), relatif à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, la BFC procède à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;

— des engagements pris en matière de rémunération des PEL pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).
Cette provision s'élève à 478 K€ au 31 décembre 2025.

Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Commissions de crédit et couts marginaux relatifs à l'octroi de concours

Les frais de dossier sur prêts ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont enregistrés de manière linéaire sur la durée de vie contractuelle des prêts concernés et comptabilisés en produits nets d'intérêts dans le Produit Net Bancaire (PNB).

FRBG

En application du règlement 90.02 du CRBF, la BFC enregistre un « Fonds pour risques bancaires généraux ».

Notes sur le bilan

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Opérations avec la clientèle

Dans le cadre de l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui amende le règlement ANC n°2014-07 la créance sur la Caisse des Dépôts relative aux opérations de centralisation de l'épargne réglementée (livrets A, livrets développement durable et livrets d'épargne populaires) est reclassée au passif. Ce changement de présentation permet de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

Dettes subordonnées

Il s'agit de deux emprunts subordonnés de 11 000 K€ souscrits auprès des deux actionnaires : Groupe THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD et de la SOCIETE GENERALE et mis en place en 2021, pour une durée de 10 ans avec la capacité de rembourser par anticipation et sans frais à compter de 5 ans.

Opérations en devises

Les emplois, réserves et engagements en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie des comptes de positions de change par devises. La différence entre les résultats des conversions telles que définies ci-dessus et les contre-valeurs euros telles qu'elles ont été enregistrées aux dates d'entrée au bilan est portée au compte de résultat.

Engagements sociaux : médailles du travail, indemnités de fin de carrière, retraite

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires pour le personnel de la Réunion et de Paris sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés (CRIC, CRIS, ANEP, et CRPB-DOM). Les cotisations dues au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

La BFC verse des indemnités de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés.

Les engagements correspondants, valorisés par un cabinet d'actuaire, selon la méthode des unités de crédit projetés et sur la base de taux d'actualisation de 3,52 % pour Réunion et de 3,53 % pour Mayotte sont couverts, d'une part par une provision enregistrée au passif du bilan, et d'autre part au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces engagements ont été valorisés sur la base de départs volontaires à la retraite (15 % des départs à 64 ans, 85 % des départs à 65 ans).

Médailles du travail

Le montant net des engagements de la BFC au 31/12/2025 s'élève à 213 K€, entièrement provisionné. Ces engagements ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,87 % pour Mayotte et 3,16 % pour Réunion.

Régime de retraite de Mayotte

Un accord d'établissement, signé le 6 octobre 2017, a institué un régime de retraite à cotisations définies se substituant au régime de retraite à prestations définies, institué en 1996 par décision unilatérale de l'employeur. Cet accord prévoit le versement, sous conditions, d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite. Le montant des engagements relatifs à cette prime exceptionnelle de départ, valorisé par un cabinet d'actuaire sur la base d'un taux d'actualisation de 3,41 %, s'élève à 2 104 K€ au 31 décembre 2025.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014. Ainsi, les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Ce montant représente le volume, ou encore le montant notionnel, des opérations en cours. Il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Instruments financiers dérivés

Afin de réduire son exposition au risque de taux, la BFC a conclu avec la Société Générale des contrats de swaps de taux, en couverture de certains actifs et de certains passifs ; l'encours global de ces swaps au 31 décembre 2025 s'élève à 322 M€.

Engagements de hors-bilan

La Banque constate dans le hors-bilan les engagements irrévocables donnés ou reçus.

Informations relatives à la composition des fonds propres prudentiels

Détail des fonds propres (en K€)	31/12/2025
Capital	16 667
Réserves et report à nouveau	149 189
Résultat intermédiaire	0
Fonds pour risques bancaires généraux	1 664
(-) Immobilisations incorporelles	-23 851
(-) Autres Eléments de fonds propres CET1 ou déductions	-1 701
Fonds propres de base (T1)	141 968
Retraitements prudentiels des plus ou moins-values latentes sur immobilisations corporelles reportés en fonds propres complémentaires	3 100
Titres et emprunts répondant aux conditions de l'article 4c) du règlement n°90-02	22 000
Fonds propres complémentaires (T2)	25 100
Total fonds propres	167 068

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes, inscrits en résultat dans les comptes, se décomposent comme suit :
Des honoraires d'audit au titre de l'exercice 2025 :

- 150 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet KPMG
- 150 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (PWC)

Autres informations

Les comptes de la BFC sont :

- Intégrés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Générale ;
- Mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Mauritius Commercial Bank (MCB).

Le montant de l'encours des prêts participatifs à durée indéterminée accordés par la BFC s'élève à 700 K€ au 31 décembre 2025. Le bénéficiaire en est le Crédit Logement.

Informations fournies en application du règlement ANC N° 2010-04 :

- Transactions significatives entre parties liées, conclues à des conditions « hors marché » : néant
- Opérations présentant des risques et avantages significatifs et non inscrites au bilan ou au hors bilan : néant.

Note 1. – Créances sur les établissements de crédit
(Créances ne sont pas éligibles au refinancement de la BDF)

(En milliers d'euros.)	31/12/2025			31/12/2024		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires débiteurs	44 906		44 906	101 406		101 406
Comptes et prêts à terme		128 326	128 326		100 831	100 831
Créances douteuses						
Valeurs non imputées	686		686	832		832
Sous-total	45 592	128 326	173 918	102 238	100 831	203 069
Créances rattachées	1 866	763	2 628	2 602	255	2 857
Total brut	47 458	129 089	176 547	104 840	101 086	205 926
Dépréciations						
Total net	47 458	129 089	176 547	104 840	101 086	205 926

Note 2. – Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Crédits à la clientèle	1 427 805	1 523 726
Valeurs non imputées	11 544	12 655
Comptes ordinaires débiteurs	28 512	52 944
Créances rattachées	9 736	2 425
Créances douteuses	138 068	140 054
Total brut	1 615 665	1 731 803
Dépréciations	67 421	65 198
Total net	1 548 243	1 666 606

Note 2 bis. – Risques de crédit : répartition par grands types de contrepartie

(En milliers d'euros.)	Particuliers	Entreprises	Clientèle financière	Autres	Total
Créances douteuses	40 122	97 858		88	138 068
Créances douteuses	20 796	48 001		70	68 867
Créances douteuses compromises	19 326	49 857		18	69 201
Dépréciations sur créances douteuses	24 491	42 892		38	67 421
Dépréciations/créances douteuses - principal	282	6 570			6 852

Dépréciations/créances douteuses compromises - principal	16 555	31 665		18	48 238
Dépréciations/créances douteuses - intérêts	358	473		3	834
Dépréciations/créances compromises - intérêts					
Dépréciations forfaitaires sur créances douteuses	7 296	4 184		17	11 497
Total net exercice en cours	15 631	54 966		50	70 647
Total net exercice précédent	13 885	58 217		2 754	74 856

Note 2 ter. – Flux des dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(En milliers d'euros.)	Solde début période	Dotations	Reclassement	Reprise / disponible	Reprise / utilisée	Solde fin période
- Sur opérations interbancaires						
- Sur créances clientèle :	65 197	19 571		14 510	2 837	67 421
- En principal	63 339	18 911		12 958	2 837	66 455
- En intérêts	1 859	660		1 552		967
- Sur portefeuille titres de participation et titres détenus à long terme	61	4		3		62
- Sur portefeuille titres de placement						
	65 258	19 575		14 513	2 837	67 483

Note 3. – Portefeuille titres (**)

(En milliers d'euros.)	Investissement		Placement		Transaction		Valeurs nettes comptables Total		Plus-values latentes
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Organismes publics									
Treasury bonds (Seychelles)									
Treasury bills (Seychelles)									
Stocks (Seychelles)									
Créances rattachées									
Provisions									
Total obligations et autres titres à revenu fixe									
Actions									
Créances rattachées									
Dépréciations									
Total actions et autres titres à revenu variable									

(**) L'ensemble de ces titres est non coté.

Note 4. – Participations et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

	Nombre de titres détenus	Part dans le capital	Nominal des titres en €	Valeur brute k €	Dépréciation k €	Valeur nette comptable k €
Participations						
Crédit Logement	32	NS	70	2		2
Autres						
SEM NORDEV	75	7,5 %	250	19		19
SWIFT	3	NS		1		1
APICAP	1 000			730	54	676
CERTIFICATS D'ASSOCIATION du fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)				1 892		1 892
Total participations : non cotées				2 644	54	2 590
Parts dans les entreprises liées						
Etablissements de crédit						
Autres						
BPIFRANCE (ex OSEO)	43 544	NS	8	6		6
Run Croissance	50	2,6 %	10 000	32	8	24
Auber Immobilier		99,0 %				
SCI Mayotte 2001	18 299	99,0 %	100			
SCI OMAHA 2012		99,0 %				

Avance Associé OMAHA 2012						
SNC SOCIETE 72	99	99,0 %	10			
Total parts dans les entreprises liées non cotées				39	8	31
Participations cotées						
Total participations cotées						
Total général				2 683	62	2 621

Note 4 bis. – Operations avec les entreprises liées

(En milliers d'euros.)	Créances	Dettes	Engagements donnés	Engagements reçus	Instruments financiers
The Mauritius Commercial Bank Maurice	273	13 630	63	2 773	
The Mauritius Commercial Bank Seychelles					
Société Générale	155 471	370 739	34	150 539	(*) 322 324
MCB Madagascar		86			
SCI Mayotte 2001					

(*) swaps de taux d'intérêts et caps / floors, valeur nominale.

Note 4 ter. – Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme au 31 décembre 2024

Filiales et participations (En milliers d'euros.)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :					
1- Filiales détenues à plus de 50 %					
2- Participations détenues entre 10 % et 50 %					
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :					
1- Filiales françaises (ensemble)					
2- Filiales étrangères (ensemble)					
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)				791	728
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)					
5- Certificat d'association du fonds de garantie des dépôts				1 892	1 892
Total				2 683	2 621

Filiales et participations (En milliers d'euros.)	Prêts et avances consentis par la BFC OI et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	PNB 2023	Résultat (bénéfice ou perte 2021)	Dividendes encaissés par la BFC OI au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :					
1- Filiales détenues à plus de 50 %					
2- Participations détenues entre 10 % et 50 %					
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :					
1- Filiales françaises (ensemble)					
2- Filiales étrangères (ensemble)					
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)					
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)					
5- Certificat d'association du fonds de garantie des dépôts					
Total					

Note 5. – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros.)	Début d'exercice	Acquisit° / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Logiciels	36 939	1 836	3	143	38 915
Droits au bail	366				366

Total	37 304	1 836	3	143	39 280
Amortissements					
Logiciels	12 409	2 657	2		15 063
Droits au bail	366				366
Total	12 775	2 657	2		15 429
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Logiciels					
Total					
Valeur nette comptable	24 530	-821	0	143	23 851

Note 5 bis. – Credit bail et opérations assimilées

(En milliers d'euros.)	Début d'exercice	Acquisit° / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Crédit-bail et opérations assimilées	35 538	10 932	9 731	92	36 831
Créances rattachées	1		1		0
Total	35 539	10 932	9 732	92	36 830
Amortissements / Dépréciations					
Crédit-bail et opérations assimilées	-16 219	-4 501	-8 352		-20 070
Créances douteuses		302			-302
Total	-16 219	-4 199	-8 352		-20 372
Valeur nette comptable	19 320	6 732	-1 380	92	16 458

Note 5 ter. – Credit bail et opérations assimilées

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Encours financiers	19 552	21 144
Résultats financiers	918	911
Réserves latentes	3 100	2 038

Note 5 quater. – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros.)	Début d'exercice	Acquisit° / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Terrains					
Immeubles d'exploitation	270				270
Immeubles hors exploitation	390				390
Constructions					
Immeubles d'exploitation	7 036				7 036
Immeubles hors exploitation	1 380		554		826
Agencements, Installations, autres imm. Corporelles	50 081	2 410	1 974	-143	50 375
Total	59 156	2 410	2 528	-143	58 896
Amortissements / Dépréciations					
Constructions					
Immeubles d'exploitation	3 982	258			4 240
Immeubles hors exploitation	1 178	25	484		718
Agencements, Installations, autres imm. Corporelles	40 742	2 117	1 543		41 315
Dot aux provisions pour dépréciation	47	18			66
Total	45 948	2 419	2 028		46 339
Valeur nette comptable	13 207	-8	500	-143	12 557

Note 6. – Autres actifs

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de stocks et emplois divers		
Débiteurs divers	15 345	11 514
Total	15 345	11 514

Note 7. – Comptes de régularisation actif

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'encaissement	12 186	9 215
Charges constatées d'avance	637	681
Produits à recevoir	7 437	4 738
Autres comptes de régularisation	1 173	376
Siège et succursales	812	319
Total	22 245	15 329

Note 8. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/12/2025			31/12/2024		
	A vue	A terme	total	A vue	A terme	total
Comptes ordinaires	46 214		46 214	86 083		86 083
Comptes et emprunts à terme		351 095	351 095		435 349	435 349
Valeurs données en pension						
Sous-total	46 214	351 095	397 309	86 083	435 349	521 432
Dettes rattachées		988	988		1 394	1 394
Autres sommes dues	1 981		1 981	1 699		1 699
Total	48 195	352 083	400 278	87 782	436 743	524 525

Note 9. – Operations avec la clientèle et dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros.)	31/12/2025			31/12/2024		
	A vue	A terme	total	A vue	A terme	total
Opérations avec la clientèle	1 287 495	101 330	1 388 825	1 294 704	83 186	1 377 891
Comptes d'épargne à régime spécial	251 940	40 625	292 565	248 813	43 974	292 787
Dettes rattachées	4 178	978	5 157		1 591	1 591
Comptes ordinaires de la clientèle	1 014 039		1 014 039	1 024 034		1 024 034
Autres sommes dues	17 236		17 236	11 877		11 877
Comptes créditeurs à terme		145 347	145 347		118 914	118 914
Autres dettes diverses				9 879		9 879
Dettes rattachées						
CDC		-85 621	-85 621		-81 294	-81 294
Dépôt de garantie	103		103	101		101
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						
Titres de créances négociables						
Total général	1 287 495	101 330	1 388 825	1 294 704	83 186	1 377 891

Note 10. – Autres passifs

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Personnel et comptes rattachés	2 839	1 411
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 438	4 593
Etat et autres collectivités publiques	5 781	4 098
Autres dettes	11 492	7 169
Total	27 550	17 271

Note 11. – Comptes de régularisation - passif

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'encaissement	347	303
Produits constatés d'avance	2 144	2 260
Charges à payer	14 564	14 050
Autres comptes de régularisation	6 501	708
Siège et succursales		18
Total	23 556	17 339

Note 12. – Provisions

(En milliers d'euros.)	Début exercice	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Reprises utilisées	Fin exercice
Autres provisions :						
Risques sur opérations avec la clientèle	13749	11131	10977	197	230	13 936
Charges de personnel	2 744	479	145	58	11	3 031
Autres risques et charges	1 841	1 124	695		-241	2 029
Total	18 334	12 734	11 817	255		18 997

Note 13. – Dettes subordonnées

(En milliers d'euros.)	Début exercice	Variation	Fin exercice
Emprunts à taux variables			
Emprunts participatifs			
Dettes subordonnées à durée indéterminée	22 000		22 000
Dettes rattachées	12	-6	6
Total	22 012	-6	22 006

Les taux moyens appliqués pour 2023 et 2024 sont respectivement de : 4,55 % et 5,06.

Note 14. – Capital souscrit

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2023	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
Titres émis				
Actions ordinaires	333 336	50,00 €	333 336	50,00 €
Total	333 336		333 336	

Note 15. – Réserves

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Réserves légales	1 667	1 667
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 123	4 123
Total	5 790	5 790

Note 16. – Evolution des capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros.)	Capital	Certificats d'investissement	Primes	Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice	16 667		1 921	5 790	141 479		9 485	175 341
Résultat de l'exercice (avant affectation)							15 674	15 674
Affectation du résultat de l'exercice précédent					9 485		-9 485	
Distribution de l'exercice						-9 485		-9 485
Stock provisions S1 S2								
Position à la clôture de l'exercice	16 667		1 921	5 790	150 964	-9 485	15 674	181 530

Note 17. – Actifs / passifs selon durée restant à courir

(En milliers d'euros.)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs					
Créances sur les établissements de crédit	60 295	1 568	5 318	109 366	176 547
Opérations avec la clientèle	174 328	169 581	610 000	594 334	1 548 243
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Total exercice en cours	234 623	171 149	615 318	703 700	1 724 790
Total exercice précédent	395 168	184 770	658 388	634 204	1 872 531
Passifs					
Dettes envers les établissements de crédit	83 498	73 350	106 079	137 351	400 278
Opérations avec la clientèle	1 393 042	60 428	15 415	5 561	1 474 446
CDC		-85 621			-85 621
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					
Titres de créances négociables					
Total exercice en cours	1 476 540	48 157	121 494	142 912	1 789 103
Total exercice précédent	1 502 386	164 699	164 048	71 283	1 902 415

Aucun encours n'est éligible au refinancement de la Banque centrale.

Note sur les opérations en devises

(En milliers d'euros.)	31/12/2025				31/12/2024			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	2 217 326	2 217 326	5 260	5 509	2 217 326	2 217 326	5 260	5 509
USD	20 948	20 948	6 237	5 984	20 948	20 948	6 237	5 984
GBP	1 594	1 594			1 594	1 594		
JPY	75	75	491	491	75	75	491	491
Autres devises	262	262	5		262	262	5	
Total	2 240 205	2 240 205	11 993	11 985	2 240 205	2 240 205	11 993	11 985

Note 18

(En milliers d'euros.)	31/12/2025				31/12/2024			
	Opérations de spéculation	Opérations de couverture	Autres opérations	Total	Opérations de spéculation	Opérations de couverture	Autres opérations	Total
Swaps de taux d'intérêt - marché de gré à gré		322 324		322 324		362 124		362 124
Euros		322 324		322 324		362 124		362 124
Devises								
Futures de taux - marché organisé								
Achat de contrats								
Ventes de contrats								
Total		322 324		322 324		362 124		362 124

Note 19. – Intérêts & produits assimilés

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Etablissements de crédit	Clientèle	Etablissements de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	2 095	2 978	8 318	3 170
Intérêts sur comptes IEDOM	3 627		4 530	
Intérêts sur comptes & prêts	3 507		1 340	
Rémunération du colatéral SG SFH	319		256	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		47 969		50 336
Intérêts sur créances douteuses		2 013		1 271
Autres intérêts				
Produits sur prêts subordonnés à terme	24		32	
Instruments financiers : produits nets sur swaps de taux de couverture				
Total	9 572	52 959	14 476	54 777

Note 20. – Intérêts & charges assimilés

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Etablissements de crédit	Clientèle	Etablissements de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	165	45	4 358	54
Intérêts sur comptes & emprunts	9 765	7 740	13 674	8 963
Intérêts sur titres à revenu fixe				
Charges sur dettes subordonnées à terme & à durée indéterminée	785		1 113	
Instruments financiers : charges nettes sur swaps de taux de couverture	5 279		9 645	
Total	15 994	7 786	28 790	9 017

Note 21. – Produits et charges sur opération de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	7 216	6 730
Loyers de Crédit-Bail	6 816	6 558
Plus-value de cession d'immobilisation de crédit-bail	401	172
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-7 360	-7 093
Amortissement Crédit-Bail	-7 012	-6 703
Moins-value sur cession de Crédit-Bail	-348	-390
Total	-144	-363

Note 22. – Commissions

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & Interbancaires	61		66	
Opérations avec la clientèle	9 271	35 214	9 193	36 601
Opérations sur titres	158		145	
Opérations de change		25		26
Opérations sur engagements de financement et de garantie		2 328		1 901
Prestations de services financiers		10 342		10 015
Commissions apporteurs d'affaires	168		115	
Total	9 658	47 909	9 519	48 543

Note 23. – Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations sur titres de transaction et de placement		
Pertes sur titres de transaction		
Opérations de change	253	437
Gains sur opération de change et d'arbitrage	282	497
Pertes sur opération de change et d'arbitrage	-29	-60
Total	253	437

Note 24. – Ventilation par zones géographiques

(En milliers d'euros.)	Réunion	Mayotte	Paris	Total
Intérêts et produits assimilés	46 197	15 374	961	62 532
Intérêts et charges assimilés	21 636	1 890	254	23 780
Commissions (produits)	31 724	14 917	1 268	47 909
Commissions (charges)	7 435	1 994	229	9 658
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	239	4	39	282
Autres produits d'exploitation bancaire	2 162	801	45	3 008
Autres charges d'exploitation bancaire	32	0	0	32

Note 25. – Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions gestion assurances sur concours	1 194	1 150
Prestations informatiques	453	249
Revenus des immeubles	133	139
Quote part de bénéfice assurance	1 090	1 591
Affacturage		
Autres produits divers d'exploitation	138	256
Total	3 008	3 385

Note 26. – Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Autres charges diverses d'exploitation	32	159
Total	32	159

Note 27. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel	31 754	29 497
Salaires & traitements	19 447	20 212
Charges de retraite	1 711	1 710
Charges sociales	7 758	7 386
Intéressement des salariés	748	482
Participation des salariés	696	257
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 393	921
Subvention RH		
Transfert de charge immobilisée (AMPLITUDE)		-1 900
Dotations aux provisions sur charges de personnel	524	524
Reprises de provisions disponibles sur charges de personnel	-523	-95
Reprises de provisions utilisées sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. couvertes sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. Non couvertes		
Autres frais	15 756	17 994
Impôts, taxes	-1 109	906
Dotations/reprise de prov/risques / impôts et taxes		
Régul Prorata TVA		
Services extérieurs	16 865	17 088
Total	47 509	47 491

Note 28. – Cout net du risque

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses (principal)	16 825	19 692
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	291	491
Dotations aux dépréciations sur encours à surveiller		
Dotations aux dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	2 295	2 880
Autres dotations aux dépréciations	1 276	1 279
Reprises de dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles ou utilisées (principal)	-14 171	-19 032
Reprises de dépréciations sur encours à surveiller (disponibles ou utilisées)		
Reprises de dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	-1 624	-1 356
Reprises de dépréciations pour risques disponibles ou utilisées	-743	-597
Autres reprises de dépréciations		
Pertes sur éléments couverts par des provisions	281	232
Autres charges irrécupérables couvertes par des dépréciations	2 837	6 469
Récupérations sur créances amorties	-443	-14
Dotations pour dépréciation des biens acquis par adjudication		
Reprises pour dépréciation des biens acquis par adjudication		
Pertes sur éléments non couverts par des provisions	1 832	1 621
Dotations aux dépréciations sur créances saines S1/S2	5 889	13 371
Reprises de dépréciations sur créances saines S1/S2	-5 850	-14 576
Total	8 694	10 460

Note 29. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles		
Moins-values sur cessions d'immobilisations		
Plus-values sur cessions d'immobilisations		
Plus-values sur cessions droits au bail		
Reprise dépréciations sur immo incorporelle		
Immobilisations corporelles	2 171	5
Moins-values sur cessions d'immobilisations		
Plus-values sur cessions d'immobilisations	2 171	5
Immobilisations financières	-4	-6
Moins-values sur cessions d'immobilisations financières		
Dotations dépréciations / immobilisations financières	-4	-6

Plus-values sur cessions d'immobilisations financières		
Reprises dépréciations / immobilisations financières		
Dépréciation sur immobilisations		
Autres dotations aux provisions pour dépréciation		
Autres reprises de provisions pour dépréciation		
Total	2 167	-1

Note 30. – Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
IS sur résultat courant	4 863	3 496
Intégration fiscale : subvention à SNC Société 72		
Provision IS		
Impôt Différé - PTZ	34	35
Total	4 898	3 531

Note 31. – Situation fiscale latente

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts Différés Actif (taux : 25,83 %)	4 991	8 671
Charges à payer non déductibles	243	113
Provisions non déductibles	4 578	8 325
Autres provisions non déductibles	170	233
Impôts différés Passif		
Total	4 991	8 671

Note 32. – Rémunérations allouées, avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Montant global des rémunérations allouées aux dirigeants (*)	NC	NC
Montant global des rémunérations allouées aux administrateurs	Néant	Néant
Montant global des avances et crédits accordés aux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice	Néant	Néant
(*) l'information ne peut être communiquée, car il n'y a qu'un seul dirigeant		

Note 33. – Projet d'affectation du résultat 2024

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes	15 674	9 485
Report à nouveau	0	
	15 674	9 485

Note 34. – Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Plan d'épargne logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 830	9 440
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	9 936	14 111
Ancienneté de plus de 10 ans	18 611	16 758

Sous-total	37 377	40 309
Comptes épargne logement (CEL)	6 600	6 807
Total	43 977	47 116

Note 35. – Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Encours des prêts	2	3

Note 36. – Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Plan d'épargne logement (PEL)	165	94		259
Comptes épargne logement (CEL)	254		34	220
Total	419	94	34	479

Note 37. – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Note 38. – Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Techniciens de la banque	235	255
Cadres	142	141

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve les comptes qui lui ont été présentés et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de 15 674 323,77 euros, augmenté du report à nouveau antérieur créditeur de 141 478 784,44 euros, soit un bénéfice distribuable de 157 153 108,21 euros de la manière suivante et de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 02 juin 2026 :

Résultat net de l'exercice	15 674 323,77 €
Affectation à la réserve légale (la réserve légale est bien dotée à hauteur de 10 % conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce)	0 ,00 €
Report à nouveau antérieur	141 478 784,44 €
Soit un bénéfice distribuable de	157 153 108,21 €
Affectation :	
A la réserve libre (ou aux autres réserves)	0 ,00 €
Versement de dividende :(soit 47,02 € par action)	15 674 323,77 €
Au report à nouveau	141 478 784,44 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Française Commerciale Océan Indien S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de Méthodes Comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations et provisions sur les opérations avec la clientèle

Point clé de l'audit

Votre société est exposée à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Sans attendre qu'un risque de crédit soit avéré, votre société constitue des provisions collectives pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés et dégradés ainsi que des dépréciations individuelles sur les encours douteux lorsque ce risque est avéré.

Au 31 décembre 2025, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 1 615 millions d'euros, le montant total des dépréciations associées s'élève à 67,4 millions d'euros et celui des provisions s'élève à 13,9 millions d'euros.

Les provisions collectives sont évaluées à partir de modèles reposant sur la détermination de paramètres de risque (probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions...) et la prise en compte d'analyses internes relatives à la qualité de crédit de chaque contrepartie ou secteur.

Les encours douteux font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Elles sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Pour tenir compte des évolutions économiques récentes ainsi que du contexte géopolitique, l'évaluation des provisions et dépréciations implique un jugement important et le recours à des hypothèses par la direction, notamment pour :

- Etablir les scénarios macroéconomiques qui sont intégrés dans les modèles d'estimation des provisions collectives ;
- Déterminer la classification des encours de prêts (non dégradés, dégradés, douteux ou douteux compromis) en tenant compte des potentielles dégradations significatives du risque de crédit ;

- Mettre à jour les modèles et les hypothèses ainsi que les ajustements (à dire d'experts ou sectoriels) sous-tendant les pertes de crédit attendues (encours sains non dégradés ou dégradés).
 - Déterminer les perspectives de recouvrement des encours douteux.
- Du fait du jugement important de la direction et des incertitudes d'estimation, nous considérons que l'évaluation des provisions et dépréciations constitue un point clef de notre audit.

Réponse d'audit apportée

En réponse à ce risque, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance de la gouvernance encadrant le processus de classification, de notation et de détermination des provisions et dépréciations ;
- Apprécier la conception et l'efficacité du contrôle interne relatif au processus d'évaluation des provisions et dépréciations sur les crédits à la clientèle.

S'agissant des provisions collectives

- Avec l'appui de nos spécialistes en risque de crédit, apprécier le caractère approprié des modèles, des hypothèses et des scénarios macro-économiques utilisés pour l'évaluation des provisions collectives ;
- Réaliser de manière indépendante le calcul des provisions collectives ;

S'agissant des dépréciations sur encours douteux et douteux compromis

- Apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties ;
- Sur une sélection d'encours provisionnés à dire d'expert, apprécier le niveau de dépréciation retenu dans les comptes ;
- Réaliser des calculs indépendants de dépréciations des encours douteux déterminées sur base statistique.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux provisions et dépréciations sur les opérations avec la clientèle publiées dans l'annexe aux comptes annuels.

Contexte évolutif marqué par la migration Amplitude

Point clé de l'audit

Des évolutions ont été apportées au cours de l'exercice au système informatique bancaire Amplitude, dans la continuité de la migration intervenue en 2024.

Dans ce contexte, les impacts de la migration et de ces évolutions les processus de production et le contrôle de l'information financière de BFC OI constituent un point clé de notre audit.

Réponse d'audit apportée

En réponse à ce risque, nous avons réalisé des travaux spécifiques consistant à :

- Tester les écritures manuelles comptables jugées risquées au regard du risque de fraude ;
- Tester l'apurement des suspens identifiés par la société ;
- Tester le correct calcul des produits d'intérêts, au travers de procédures de recalcul indépendant ;
- Nous assurer de l'absence de volumétrie inhabituelle de réclamations de la clientèle ;
- Réaliser des rapprochements entre les bases de gestion et la comptabilité, notamment au niveau des données issues des systèmes de gestion des crédits sains, douteux et douteux compromis.

En lien avec les dépendances informatiques identifiées, nos travaux relatifs aux contrôles généraux informatiques ont par ailleurs consisté à tester l'efficacité d'une sélection de contrôles relatifs à la gestion des droits d'accès aux systèmes informatiques, à la gestion de l'exploitation informatique et au traitement des incidents.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de

gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Française Commerciale Océan Indien S.A. par l'assemblée générale du 25 juin 2024 pour le cabinet KPMG S.A. et du 15 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2026

KPMG S.A.
Nicolas de Luze
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Ridha Ben Chamek
Associé

VI. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à notre siège social : 58 Rue Alexis de Villeneuve – 97400 Saint-Denis.